

Avis de convocation / avis de réunion

KEYYO

Société anonyme au capital de 627.200 euros
Siège social: Clichy (92100), 92-98, boulevard Victor Hugo
390 081 156 R.C.S. Nanterre.

**RECTIFICATIF A L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION N°1801399
publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°51 du 27 avril 2018**

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de lire à la sixième résolution relative à l'affectation du résultat proposée à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la société du 7 juin 2018 :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et des rapports des commissaires aux comptes, constate que les comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2017 et approuvés par la présente assemblée font apparaître un bénéfice de 1.990.322,83 euros qui avec le report à nouveau antérieur créditeur de 3.448.020,32 euros forme un résultat distribuable de 5.438.343,15 euros qu'il convient d'affecter ainsi qu'il suit :

– la somme 0,40 euros par action à titre de dividendes, soit 784.000 euros (sur la base théorique de la totalité des actions; il est néanmoins rappelé que les actions en auto-détention ne donnent pas droit à dividendes)

– le solde soit 4.654.343,15 euros au compte report à nouveau qui présentera un nouveau solde créditeur d'égal montant. »

Le reste de la résolution reste inchangée.

Le conseil d'administration